



SUPPLÉMENT

ENTRE VIANON et LUZÈGE *Novembre-décembre 2019* Actualités du Conseil Départemental

CORRÈZE SANTÉ :

En Corrèze, 35% des médecins généralistes ont plus de 60 ans et 1 sur 4 devrait cesser son activité d'ici 5 ans. Face à ce constat, le Conseil Départemental a créé le Centre départemental de santé : **Corrèze Santé**.

Corrèze Santé vient d'être lancé avec 4 médecins généralistes qui seront rejoints par cinq autres durant le 1^{er} trimestre 2020.

Aujourd'hui, 2 centres de santé sont d'ores et déjà opérationnels à Egletons et Neuvic.

Vous pouvez prendre rendez-vous au **0 805 29 19 09** (service et appel gratuits).

A partir de janvier 2020, de nouveaux centres seront ouverts à Bort-les-Orgues, Sornac et Chamberet.

CENTRE DÉPARTEMENTAL de SANTÉ
CORRÈZE SANTÉ
CONSULTATIONS DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Pour prendre rendez-vous
0 805 29 19 09
Service & appel gratuits

CENTRE
CORRÈZE SANTÉ
D'ÉGLETONS
11, RUE DU MOURICOU

CENTRE
CORRÈZE SANTÉ
DE NEUVIC
3, RUE DES GANOTTES

Restons connectés
www.correze.fr

CORRÈZE
LE DÉPARTEMENT
Santé

L'ÉLAGAGE LE LONG DES VOIRIES DÉPARTEMENTALES :

Dans le cadre de la campagne d'élagage des arbres de bord de routes engagée par le Département, le programme d'élagage a été contraint d'évoluer. Ainsi, le Conseil Départemental nous a informés, dans un courrier du 28 octobre, que les travaux afférents vont débiter **courant janvier**.

Ces travaux seront organisés par l'Association Syndicale Autorisée d'Aménagements Fonciers Agricoles de la Corrèze (ASAFAC) avec laquelle le Conseil Départemental a noué un partenariat. Dans le cadre de ce regroupement, les travaux des propriétaires seront coordonnés avec les travaux sur le domaine public.

Dans cette perspective, l'ASAFAC, qui bénéficie d'un statut de droit public, est en capacité d'assurer pour le compte des propriétaires l'exécution des travaux de sécurisation nécessaires en bordure de parcelle, sous réserve que le propriétaire accepte le devis de travaux. Dans ce cadre, le propriétaire pourra bénéficier d'une aide départementale de 15% du montant global hors taxes des travaux qui seront exécutés suivant les préconisations de l'inventaire effectué par les services du Département. Cette aide viendra en déduction de la facture, qui sera élaborée par l'ASAFAC conformément au devis signé, et recouvrée par le Trésor Public.

Les courriers et les devis ont été pré-renseignés à partir des indications cadastrales et des données d'inventaire sur le besoin d'élagage dont le Conseil Départemental dispose.

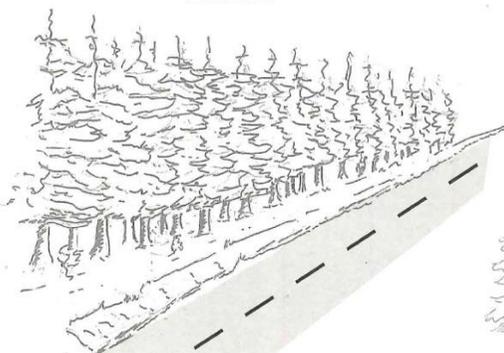
Ainsi, dans le cas où, aujourd'hui, vous n'auriez pas encore effectué vos travaux. Il vous est encore possible d'adhérer à la démarche collective de groupement en contactant l'ASAFAC par courrier à **ASAFAC Immeuble Consulaire - BP 30 9001 TULLE CEDEX** ou par courriel à asafac@correze.chambagri.fr ou par **téléphone au 05 55 21 55 70** et ce **d'ici le 15 novembre 2019**. En l'absence de retour dans ce délai, l'ASAFAC ne sera pas en mesure de prendre en compte votre devis et donc de vous intégrer dans la "démarche groupée".

Pour les questions telles que changement de propriétaire de la parcelle ou interrogation sur le linéaire à élaguer ou limites du domaine public ou pour signaler que les travaux sont faits, nous vous invitons à vous rapprocher de la **Cellule Élagage du Département au 05 55 93 79 79** ou par courriel à elagage@correze.fr.

Pour rappel, voici ci-dessous ce que prescrit le Conseil Départemental en termes d'élagage :

SITUATION : EN MILIEU FORESTIER (RÉSINEUX)

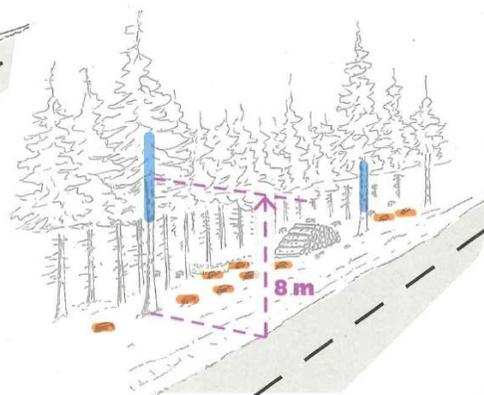
AVANT



Résineux d'une vingtaine d'années
Empiètement sur le domaine public

Source Chambre d'Agriculture de la Corrèze - 2018

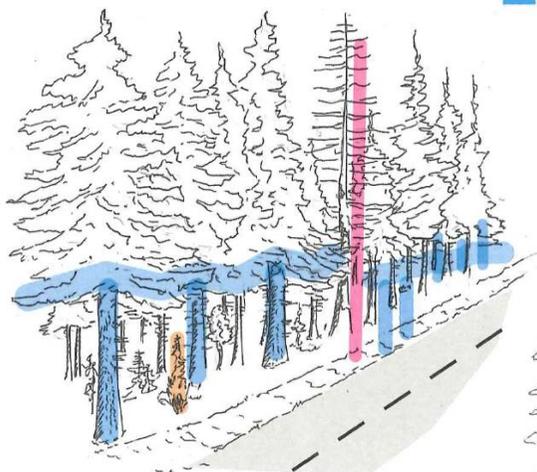
RÉSULTAT ATTENDU



Résineux d'une vingtaine d'années

- Réalisation d'une première éclaircie
- Maintien de quelques arbres de bordure élagués au dessus des réseaux

AVANT

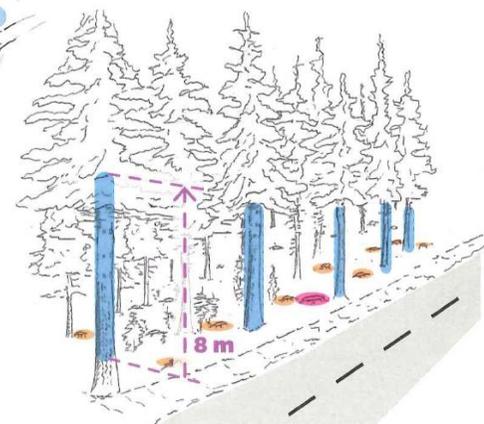


Futaie de résineux (+ 30 ans)

- Travail d'éclaircie
- Élagage en couronne au-dessus des réseaux
- Abattage des sujets dépérissants

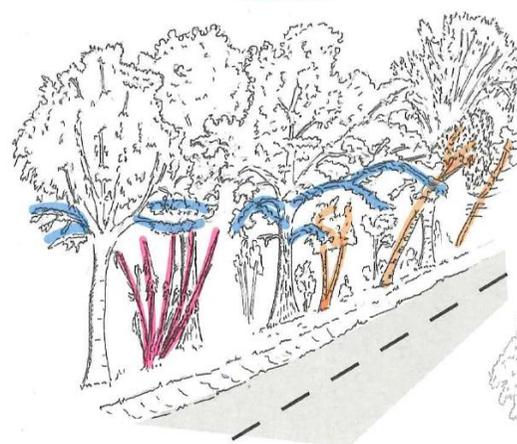
Source Chambre d'Agriculture de la Corrèze - 2018

RÉSULTAT ATTENDU



SITUATION : EN MILIEU FORESTIER (FEUILLUS)

AVANT

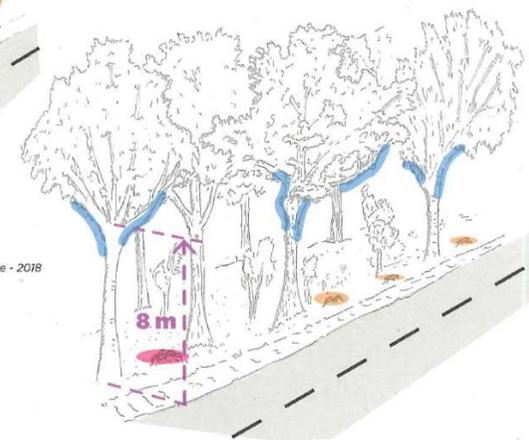


Source Chambre d'Agriculture de la Corrèze - 2018

Peuplement de feuillus divers

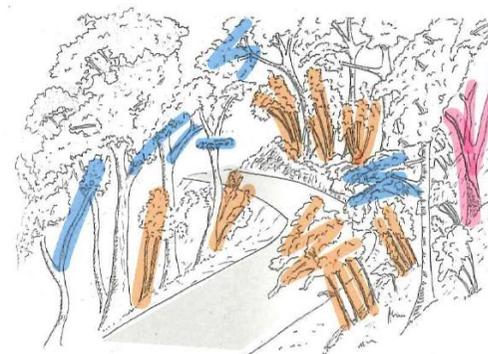
- Travail d'éclaircie en retirant les sujets envahissants
- Élagage des arbres dominants en respectant l'équilibre du houppier
- Supprimer les arbres morts

RÉSULTAT ATTENDU



SITUATION : SECTEUR AUX RELIEFS MARQUÉS

AVANT



Préconisations (laisser un minimum de couvert afin de maintenir la stabilité des talus)

- Supprimer les sujets représentant un empiètement important
- Élagage des arbres dominants en respectant l'équilibre du houppier
- Supprimer les arbres morts

Source Chambre d'Agriculture de la Corrèze - 2018

RÉSULTAT ATTENDU

